



SNUipp-FSU 30
 Syndicat National des Instituteurs ,
 Professeurs des écoles et PEGC
 Section du Gard - 26 bis rue Becdelièvre – 30900 Nîmes
 tél : 04 66 36 63 52 fax : 04 66 36 63 53
 courriel : snu30@snuipp.fr site : <http://30.snuipp.fr>



66% de la cotisation est déductible des impôts (100% en cas de déclaration au réel)

Plusieurs possibilités de paiement fractionné

FICHE DE SYNDICALISATION 2017-2018

Cette fiche est à renvoyer à : **BENELLI Christophe, 14 rue ST MARTIN 30210 REMOULINS**

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté : le SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp-FSU.

L'adhésion donne droit à la presse syndicale nationale et départementale du SNUipp et de la FSU.

Nom et prénom : Nom de jeune fille : Né(e) le :

Adresse perso

Code postal : Ville : Lieu d'exercice :

tél : portable : e-mail :

Entourer la (ou les) catégorie(s) correspondante(s) :

Instituteur PE PEGC si temps partiel : 50% 75% 80% Autre quotité :
 Spécialisé Retraité M1 M2 PES EVS-AVS autre contrat (préciser) :
 Adjoint Directeur TD BD ZIL -3 ans PDMQDC

Échelon :(le jour de l'adhésion)

Année sortie IUFM :

Adhérent 2016/2017 : oui non (si dépt différent, préciser :

Date

Signature

Actifs											
Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur									144€	154€	174€
PE		100	120€	135€	144€	151 €	159€	173€	186€	200€	214€
P.E. hors cl		173	200	214€	227€	240€	253€				
M1, M2, précaires (EVS) : 40€				P.E. Stagiaire : 80€							
Congé formation : 100€			Autres situations non rémunérées (dispo, CLD...) : 75€								

Tableau 2 : Directeurs		
1er gr 2-4 cl	16 pts	4€
2ème gr 5-9 cl	30 pts	8€
3ème gr 10 et +	40 pts	10€
SEGPA	50 pts	13€

Tableau 3 : Autres bonifs indiciaires		
CLIS	27 pts	7€
PEAIEN	41 pts	10€
PEMF	27 pts	7€

Retraités (entourer le montant)							
Pension	450 à 600€	601 à 750€	751 à 900€	901 à 1050€	1051 à 1200€	1201 à 1350€	1351 à 1500€
Montant	41€	50€	58€	66€	84€	95€	106€
Pension	1501 à 1650€	1651 à 1800€	1801 à 1950€	1951 à 2100€	2101 à 2250€	2251 à 2400€	> 2400€
Montant	118€	129€	141€	152€	163€	175€	186€

**Calcul de la cotisation pour les actifs :
(tableau 1 + tableau 2 + tableau 3)**

Au prorata si temps partiel

Mode de paiement :



Chèque(s) : nombre (jusqu'à 6) : (à l'ordre du SNUipp-FSU, noter les mois d'encaissement au dos)

Les chèques seront déposés vers le 30 du mois, **le dernier devra être daté du 30 juin 2018.**

Pour des raisons techniques, le choix du jour dans le mois n'est pas possible.

Prélèvement : 1 fois 4 fois (renouvellement automatique sauf si avis contraire)

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Si vous souhaitez payer par prélèvement automatique, le formula SEPA est disponible sur notre site. Il est à télécharger et à renvoyer en même temps que ce bulletin d'adhésion.

Nom et adresse du créancier :
 SNUipp-FSU 30 / 26 bis rue Becdelièvre / 30900 Nîmes